

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 26 mai 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance publique, salle du Conseil de la mairie, sur convocation adressée par Monsieur Cayron, Maire d'Espalion.

Présents : Mmes Anglade, Ausseil, Ladoux, Lantuech, Michel, Lacampagne, Glandière A.M., Glandière S.

Mrs Batut, Cayron, Delperié, Salvan, Septfonds, Mazelier, Ruffat, Angles, Grandesso, Cluzel.

Ont donné procuration : Mme Rey à Mr Cayron
Mme Ginisty à Mme Michel
Mme Martin à Mme Anglade
Mr Le Derff à Mr Mazelier
Mr Tavet à Mr Delpérié

Absents : Mmes Mercadier, Solignac, Poux. - Mr Caviale

Autres présents : Mrs Andretto, Mouton

Mr Grandesso est désigné secrétaire de séance

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2010

Aucune observation n'est formulée – Ce Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose l'approbation des comptes-rendus des commissions 1 du 6/05/10 et 3 du 4/05/10.

Aucune observation n'a été soulevée sur ces rapports.

Communication des décisions du Maire

Les communications de Mr le Maire sur les décisions N°905 à 918 n'ont amené aucune question. (*délibération n°100526_16*)

* * * * *

Démission de Madame SIMOES Monique, Conseiller Municipal et nomination de Monsieur CLUZEL René en remplacement (délibération n°100526_01)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 19 Avril 2010, Monsieur Alain URIBELARREA, élu de la liste « Citoyens d'abord », l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de Conseiller Municipal.

Mr le Maire en a informé immédiatement Madame la Préfète de l'Aveyron, comme le prévoit l'article L2121-4 du CGCT.

De ce fait, Madame Monique SIMOES, située en 4^{ème} position sur la liste « Citoyens d'abord », a été appelée à le remplacer et en a été informée par courrier recommandé adressé le 20 avril 2010.

Mr le Maire expose que Madame SIMOES Monique, par courrier en date du 22 Mai 2010, lui a fait part de sa démission, et qu'il en a aussitôt informé Madame la Préfète.

Monsieur René CLUZEL, situé en 5^{ème} position sur la liste « Citoyens d'abord », s'est vu conférer la qualité de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Monique SIMOES, lequel a donné son accord pour siéger à l'Assemblée communale.

Monsieur le Maire déclare donc Monsieur CLUZEL René, installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

* * * * *

Mise en délégation de service public du Camping Municipal du Roc de l'Arche (délibération n°100526_02)

Mr Delpérié présente le dossier de la mise en délégation de service public (DSP) du camping municipal. La durée de contrat d'affermage concessif à partir du 1/1/11, sera de 12 ans afin de permettre au fermier de s'investir avec une probabilité correcte de retour d'investissement dans le temps.

La base de la redevance annuelle reversée annuellement à la commune sera de 25 000 €.

Un appel à candidatures sera fait, et le suivi du dossier sera effectué par la commission de Délégation des Services Publics constituée à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de délégation de service public selon les conditions et les modalités ainsi définies.

* * * * *

Mise en délégation de service public du Cinéma le Rex (délibération n°100526_03)

Mme Lacampagne présente la mise en délégation de service public du cinéma d'Espalion.

A partir du 1/12/10, la durée de contrat d'affermage simple (la commune se chargera des investissements) sera de 7 ans. La base de la redevance annuelle au profit de la commune sera de 1% du chiffre d'affaire au dessus de 18 000 entrées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de délégation de service public selon les conditions et les modalités ainsi définies.

* * * * *

Création d'une commission de délégation de service public (délibération n°100526_04)

La création d'une commission de Délégation de Service Public est présentée au Conseil.

Selon les modalités de vote par liste, valable pour ce cas de proposition, ont été élus à l'unanimité :

Titulaires de cette commission :

Mr Delperié - Mme Ladoux - Mme Lacampagne - Mme Lantuech - Mr Cluzel

Suppléants de cette commission :

Mme Martin - Mr Mazelier - Mr Le Derff - Mme Michel - Mr Grandesso

Subventions 2010 aux associations (délibération n°100526_05)

Les subventions 2010 aux associations proposées par la commission culturelle extra-municipale et la commission 3, ainsi que les subventions hors commission extra municipale sont acceptées à l'unanimité.

Subventions proposées par la Commission Culturelle Extra-municipale et la Commission 3

| NOM ASSOCIATION | Proposition 2010 | Projet |
|--|-------------------------|---|
| Ass. de Sauvegarde de la Chapelle des Pénitents | 400 € | |
| Ass. Musée du Scaphandre Joseph Vaylet | 1 500 € | |
| Ass. pour la Renaissance du Vieux Palais | 4 200 € | 3 concerts |
| Ass. pour la Sauvegarde du Château de Calmont | 4 000 € | 1500€ : restauration du Donjon + 2500€ : chantiers de jeunes |
| Batterie Fanfare l'Echo de la Vallée | 1 700 € | |
| Bibliothèque Municipale | 1 600 € | |
| Cabrette du Haut Rouergue | 5 200 € | Accueil Festival International Folklorique=3500 |
| CERCLE IEO du Haut Rouergue sur les Pas de Joseph Vaylet | 500 € | |
| Chorale GOSPEL | 550 € | Stage de Gospel en sept. 2010 : frais de déplacements et hébergements des intervenants |
| Ens. Polyphonique d'Espalion | 1 200 € | Chef de Chœur |
| Harmonie | 500 € | |
| Les Souvenirs de Nestor | 2 800 € | |
| Scrabble | 80 € | |
| Fan'Z'Art | 5 000 € | |
| Squatt Théâtre | 200 € | |
| TOTAL | 29 430 € | |

Autres Subventions proposées par la Commission 1 hors
commission extra-municipale

| | |
|--|---------|
| - Club Photo | 200 € |
| - Comité de Jumelage (20° anniversaire de Jumelage) | 3 000 € |
| - Foyers Ruraux (passatje) | 500 € |
| - Marché des Potiers (Assoc. Terranga) | 200 € |

* * * * *

Programme strict entretien Eglise de Perse (délibération n°100226_06)

Mr Cayron présente l'opération travaux de l'église de Perse (programme strict entretien 2010) prévue au budget 2010, estimée à 8000 € HT.

Ce programme est accepté à l'unanimité ; Le maire est chargé de solliciter les subventions auprès du ministère de la culture à hauteur de 4000 €, et du Conseil Général à hauteur de 1600 € .

* * * * *

Modification des tarifs des marchés nocturnes de Producteurs de Pays (délibération n°100526_07) et des marchés de producteurs (marchés des mardis et vendredis) (délibération n°100526_08)

Mr Delperié propose une augmentation des tarifs des marchés nocturnes de Producteurs de Pays afin de se rapprocher un peu de ce qui se fait ailleurs. Ainsi, par exemple, pour 3 m linéaires le forfait sera de 75 € pour l'ensemble des 4 marchés de l'été.

De même une augmentation sera effective sur le tarif d'emplacement des marchés du vendredi et du mardi. Le prix sera de 20 € par an et par mètre linéaire pour le marché du vendredi ou du mardi, avec une remise de 50% pour le mardi en cas de présence le vendredi.

Le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

* * * * *

Restauration des parements du Pont Vieux – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (délibération n°100526_09)

Mr le maire propose d'approuver le contrat qui lie la DRAC avec la commune pour une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les parements du Pont Vieux.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

* * * * *

Achat terrain EDF – Parcelle AM 245 (délibération n°100526_10)

Le Conseil approuve à l'unanimité l'achat à EDF de la parcelle AM 245 située dans le secteur de la Lande. Cette acquisition permettra à terme le désenclavement de ce secteur.
Coût de cette acquisition : 40 865 €.

* * * * *

Acquisition de la parcelle AE 207 appartenant à la SCI CADARS Francis (délibération n°100526_11) et création d'un Budget Annexe. (délibération n°100526_11B)

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AE 207 appartenant à la SCI Cadars ainsi que la création d'un budget annexe pour gérer le devenir de cet achat.
Cette acquisition est le premier élément d'un programme de sécurisation d'accès à la rue du Chanoine Auzuech et notamment aux établissements scolaires.
Coût de cette acquisition : 159 500 €.

* * * * *

Classement de l'avenue Pierre Monteil dans le domaine public communal (délibération n°100526_12)

Le Conseil approuve à l'unanimité le classement de l'avenue Pierre Monteil dans le domaine public communal.
L'ensemble des propriétaires de cette rue ont donné leur accord et ont signé le document d'urbanisme qui permettra ce transfert.

* * * * *

Désignation des membres au Conseil de Surveillance des établissements publics de santé (délibération n°100226_14)

Sur proposition de Mr Cayron, la désignation de deux membres au Conseil de Surveillance des établissements publics de santé (hôpital intercommunal Espalion – St Laurent d'Olt Jean Solinhac) ; Mr Cayron et Mr Delperie, est approuvée à l'unanimité.

* * * * *

Enquêtes publiques concernant le Projet de contournement d'Espalion (délibération n°100526_13)

Pour le contournement, le Conseil est amené à se prononcer sur 4 points :

- 1.- le déclassement de la RD 920, d'Espalion au quatre-routes, en voie communale.
A l'unanimité le Conseil souhaite que cette voie reste une voie départementale.
- 2.- le déclassement de la RD 108 (ancienne route de Rodez) en voie communale après remise en état préalable par le Département
A l'unanimité le Conseil accepte que cette route départementale devienne communale

3.- le déclassement de la partie espalionnaise de la RD 556 en voie communale après remise en état préalable par le Département

A l'unanimité le Conseil accepte que cette route départementale devienne communale

4.- Monsieur CAYRON demande ensuite au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet du contournement et plus particulièrement sur l'échangeur proposé par les services du Département. Ce point a été longuement débattu. Mr Grandesso estime que le rond-point ne rendra pas le service de fluidité et de sécurité que propose un échangeur. Il indique que « Ce rond-point a été proposé par quelques commerçants qui étaient contre le contournement pour avoir l'impression d'être satisfaits dans leurs demandes. » Mr Delperié précise que dans l'intérêt économique de la ville, la réalisation d'un rond-point permettra plus aisément aux automobilistes de rentrer dans Espalion pour en découvrir les richesses et contribuer à renforcer le commerce d'Espalion. Sensible au potentiel économique, Mr Grandesso estime qu'une signalisation conséquente peut beaucoup mieux attirer le chaland qu'un simple rond-point. Mr Grandesso estime aussi que le parallèle avec les rond-points de Rignac n'est pas de mise car incomparable pour la nécessité du trafic en plusieurs directions.

Melle Glandieres A.M. évoque aussi le problème des camions qui en pleine montée seront arrêtés par un rond-point et gêneront durablement jusqu'après le site de Peyrolebade les automobilistes qui seront derrière.

Suite à ce débat, le Conseil est invité à donner son avis sur la réalisation ou non d'un giratoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 17 voix pour 2 contre, 4 abstentions), donne un avis favorable à la réalisation d'un giratoire au lieu d'un échangeur aux « 4 Routes ».

* * * * *

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers (délibération n°100226_15)

Le Conseil a voté à l'unanimité l'autorisation du recrutement d'agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers par Mr le maire pour la durée du mandat.

* * * * *

Monsieur DELPERIE donne ensuite des précisions sur l'Avant Projet de construction d'une Maison des Services à Espalion. Ce projet porte sur la réalisation d'un cabinet de consultations médicales, d'un laboratoire d'analyses médicales, du transfert du pôle finances (Services des Impôts et du Trésor), ainsi que des services de l'éducation Nationale (inspection et médecine scolaire).

Ce projet empiètera sur le parking Bessière et il sera nécessaire de procéder à un déclassement d'une petite partie de cet espace public pour l'incorporer au futur projet. Un alignement sera envisagé sur la partie privative voisine.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de la suite de ce dossier dès que le projet définitif sera déposé.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Gilbert CAYRON

Le secrétaire de séance désigné
Yvan GRANDESSO